

Domaine ÉNERGIE niveau AVEC MENTION

Durée : 3 jours (24 heures) Tarif : 870€ nets de taxe

Modalité : Présentiel 100%

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

Savoir réaliser un Diagnostic de Performance Énergétique « avec mention » selon l'arrêté du 20 juillet 2023 et dont la portée recouvre :

- Les compétences visées à l'article R. 134-4
 - pour la réalisation des DPE d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation.
 - pour la réalisation des DPE à l'immeuble ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation.
- Les compétences visées au deuxième tiret de l'article R. 111-20-4 pour la réalisation des attestations pour la réglementation thermique.

Public visé

Toute personne souhaitant réaliser des diagnostics techniques immobiliers



Prérequis au domaine

- Aucun prérequis nécessaire à la formation
- Prérequis de certification (cf arrêté du 20/07/23 annexe III)



Encadrement

Intervenants professionnels ayant plus de 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.



Outils pédagogiques et techniques

- Supports pédagogiques papier
- Cours sur vidéo projecteur.
- Télémètres laser, mètre-ruban
- Vitro mètre, briquet, boussole
- Utilisation d'un logiciel dédié à la réalisation des DPE
- Locaux dédiés à la pratique de missions dans le cadre du domaine mention
- Caméra dynamique



Évaluation des connaissances

Exercices de validation des acquis



CONTENU DE LA FORMATION

Maitriser :

1. Les généralités sur le bâtiment.
2. La thermique du bâtiment.
3. L'enveloppe du bâtiment.
4. Les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (adaptés au DPE tous types de bâtiment).
5. Les textes réglementaires.

Savoir :

6. Élaborer le diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux cas traités, à en interpréter les résultats et à les restituer à un non-spécialiste.
7. Évaluer la consommation d'un bâtiment par une au moins des méthodes réglementaires de consommations estimées et est capable de déterminer les données d'entrée de cette méthode
8. Évaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées et être capable de déterminer les données utiles dans les factures et de les utiliser
9. Proposer des recommandations en tenant compte des contextes techniques, juridiques, économiques et environnementaux.
10. Rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation de la prestation effectuée, corrections.



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Ce métier n'est pas accessible aux personnes ayant un handicap moteur

ODI FORMATION – 15 Lieu Dit Queyreau Ouest -33126 Saint Michel de Fronsac - Tel : 05 57 50 26 73 - contact@odi-formation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 08326 33 auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine SAS au Capital de 7000 € - SIRET 53104406300042- Code NAF 8559A

Siège social : CS70101 26 av. G. Eiffel- 33700 MERIGNAC